



**CR de la réunion de travail du 27 mars 2013
organisées par la mairie de Trets
sur la reforme des Rythmes Scolaires**

Présents :

- Karine LURCIN (élue à la vie scolaire), Jean-Pierre WALTER (chef du Pôle vie scolaire),
- M. BLACHE (inspecteur de la circonscription),
- Des enseignants et directeurs de quelques écoles,
- Des parents d'élèves et de nombreux membres de l'ATPE.

Objet :

Travailler sur l'organisation et la composition des groupes de travail qui vont élaborer le Projet Educatif Territorial (PET) pour la ville de Trets.

Ordre du jour présenté en début de séance :

- 1) Lettre de M le Maire au DASEN
- 2) Présentation circulaire 2013-036
- 3) Lettre aux associations
- 4) Lettre aux parents
- 5) Diagramme des volontés de projet

Questions diverses

1) Lettre de M le Maire au DASEN :

Mme Lurcin a fait une lecture de la lettre écrite au DASEN par le Maire pour :

- demander l'application de la réforme en 2014.
- émettre des réserves sur les bénéfices de l'emploi du temps proposé par le DASEN pour le rythme des enfants.
- annoncer que le travail sur le PET allait commencer avec une large concertation.

2) Présentation circulaire 2013-036 :

Le PET est défini par une circulaire officielle de l'éducation nationale ici :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=70631

Mme Lurcin en a fait une brève lecture. C'est un outil de collaboration local qui doit mobiliser toutes les ressources existantes parmi les acteurs concernés pour travailler à la continuité et au développement des projets éducatifs.

Le PET pourra soit émaner des écoles et être mis à l'ordre du jour des CE, soit être proposé par la mairie en l'absence de projet d'école.

Mme Lurcin a rappelé aux directeurs d'écoles présents, qui n'en étaient pas informés, qu'un audit sera commandé pour optimiser les coûts globaux du budget consacré à la vie scolaire et à la jeunesse (redéploiement de l'existant) pour financer les activités périscolaires.

3) Lettre aux associations :

Mme Lurcin a présenté le projet de lettre que la mairie souhaite envoyer aux associations pour les convier à participer au PET.

Après discussion, la lettre a été modifiée pour d'abord leur demander des propositions concrètes pour le temps péri-scolaire que dégagera le nouvel emploi du temps. La demande de participation

au PET est reportée à plus tard, si la mairie a des financements possibles ou pas pour les intervenants. Rappel : il y a environ 150 associations actives à Trets .

4) Lettre aux parents :

La mairie a demandé que l'ATPE de se charger d'une lettre pour informer les parents du travail de concertation engagé, des moyens de trouver les infos nécessaires à une meilleure compréhension de la réforme et de leur possibilité de participer à des groupes de travail sur le PET.

L'ATPE a expliqué qu'elle n'a ni les prérogatives, ni la légitimité pour informer tous les parents d'élèves de Trets. Par ailleurs, ses membres sont déjà largement informés par le biais du blog de l'association et les CR qu'elle leur envoie sur l'évolution du traitement de la réforme à Trets. L'ATPE estime que c'est à la mairie d'informer l'ensemble des parents d'élèves.

5) Diagramme des volontés de projet

Mme Lurcin a présenté un diagramme des différents acteurs du projet devant s'articuler autour du PET (projet familial, projet d'école, projet associatif, autres ???).

6) Questions diverses :

- Une lettre aux enseignants n'est pas prévue par la mairie.
- Mme Lurcin et M. Walter nous invite à consulter le PEG mis en place sur la commune de Belfort à l'adresse suivante :

http://www.ville-belfort.fr/fr_projet_educatif_global.html

Interventions de M. Blache au cours des discussions :

Il a rappelé les contraintes réglementaires et organisationnelles du projet et exprimé la nécessité d'une concertation entre les communes de la circonscription sur les emplois du temps, notamment sur l'harmonisation

- de la demi-journée travaillée (mercredi ou samedi)
- des plages horaires matin et après-midi (8h30-11h30 et 13h30-15h45 pour Trets)

Faute de quoi il ne pourra valider les différentes propositions vues les difficultés occasionnées pour la gestion des remplacements.

Il indique que dans certaines municipalités de la circonscription où il s'est rendu, les propositions feraient débiter les élèves par une activité périscolaire dès 8h.

L'ATPE a par ailleurs des informations très différentes lui ayant été communiquées par des parents d'élèves d'autres communes, indiquant plutôt une bonne homogénéité des plannings proposés en accord avec sa proposition.

La poursuite de la concertation reste à faire....

Les professeurs des écoles disposeront dès la rentrée 2013 de 24 heures pour travailler sur le PET s'ils le souhaitent. Ces heures sont le résultat d'une diminution de leur obligation de service devant les élèves, qui passe de 26h à 25h par semaine du fait du passage de 2h à 1h d'aide personnalisée par semaine et par enseignant.

Le lien entre Projet Éducatif Territorial (PET) et projet école est "fortement" encouragé mais pas obligatoire. Le projet d'école étant établi pour la période 2011-2014, il faudra que le PET s'inscrive dans les axes existant pour la rentrée 2014.

Est-ce que les parents d'élèves ont des propositions de projets familiaux ?

Est-ce qu'il y a un besoin de travailler sur des valeurs ?

L'ATPE ne s'est pas prononcée sur ces questions.

La prochaine réunion est programmée le 29 mai à 18h30, même lieu, pour avancer sur la constitution des groupes de travail et dépouiller les réponses des associations.